

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à [Conseil des ministres du 4 septembre 2026](#)

Cotisations de sécurité sociale finançant le régime des vacances annuelles des travailleurs manuels

Sur proposition du ministre de l'Emploi David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de dispositions concernant les cotisations de sécurité sociale finançant le régime des vacances annuelles des travailleurs manuels pour la période du 1er octobre 2026 au 31 décembre 2033.

A la suite de la crise sanitaire et énergétique des dernières années, afin de garantir les droits aux congés payés des travailleurs, un certain nombre d'arrêté royaux ont été adoptés, dans lesquels il était prévu que les jours de chômage temporaire pour cause de force majeure étaient exceptionnellement assimilés à des jours de travail. Ces mesures ont fait fortement diminuer les réserves du régime des vacances annuelles des ouvriers. Il est donc essentiel de renforcer le financement du régime afin qu'il puisse résister aux aléas futurs

Le projet d'arrêté royal a pour objet de modifier temporairement les dispositions concernant les cotisations de sécurité sociale finançant le régime des vacances annuelles des travailleurs manuels en vue de couvrir les dépenses résultant de la prise en considération des jours assimilés dans les pécules de vacances des ouvriers.

Sont dès lors augmentées temporairement pour la période du 1er octobre 2026 au 31 décembre 2033 inclus :

- la cotisation patronale trimestrielle prévue à l'article 3 de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 et à l'article 38 de la loi du 29 juin 1981
- la cotisation des travailleurs prévue à l'article 15 de l'arrêté royal du 30 mars 1967
- pour le secteur du diamant, la cotisation prévue à l'article 4 de l'arrêté royal du 15 janvier 1971

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be